

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-103

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mireille Alquie

secrétaire du R.C.C par procuration

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade de Coubertin

A l'occasion de : Match M16 et M19 du R.C.C.

Du 8 Avril 2023 12H au 8 Avril 2023 22H

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 04/04/2023

Signature :



## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M<sup>me</sup> Mireille ALQUIE secrétaire du R.C.C  
par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 08/04/2023 - 12h00 au 08/04/2023 à 22h00

A l'occasion de Matchs M16 et M19

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**07 AVR. 2023**

**04 AVR. 2023**

Fait à Châteaurenard, le  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

